

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 111 Extension du service public funéraire dans les cimetières parisiens - Approbation du principe d'extension.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'étendre le service public funéraire des inhumations à toute la semaine ;

Vu l'avis du Comité Technique de la DEVE du 26 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le service public funéraire des inhumations dans les cimetières parisiens est étendu à tous les jours de la semaine, hors jours fériés.

Article 2 : Cette extension prendra effet à compter du 6 janvier 2020.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO